



Requalifier un licenciement

Par **corinne08**, le **17/09/2014** à **09:27**

Bonjour

Je passe demain au prud homme mon patron avait des problèmes de trésorerie dans son entreprise il voulait me faire une rupture conventionnelle que j ai refusée en lui demandant un licenciement économique il a trouve de me licencier pour fautes graves donc demain je vais aux prud homme si le licenciement est bien abusif et qu il est reconnu comme tel est il possible de le requalifier comme licenciement economique et comment

Est possible aussi par pôle emploi

Merci

-

Par **moisse**, le **17/09/2014** à **09:31**

Bonjour,

En cas de succès de votre dossier, le licenciement sera requalifié sans cause réelle et sérieuse, avec à la clef les dommages et intérêts que vous avez réclamé, en tout ou partie.

Par **nono11**, le **17/09/2014** à **09:58**

Je suis d'accord, vous percevrez des indemnités pour cause non réelle et sérieuse mais ces indemnités seront fonction de ce que vous avez perdu si le licenciement avait été un licenciement pour motif économique

Par **moisse**, le **17/09/2014** à **11:58**

Les indemnités seront ce que le conseil attribuera en fonction de l'étendue des dommages allégués, chiffrés et prouvés et surtout RECLAMES par le demandeur.
Pas de demande, pas de dommages.

Par **moisse**, le **17/09/2014** à **12:04**

Corine,

Pour faire suite à l'autre message, en aucun cas la procédure ne sera annulée.

Les cas d'annulation sont rares et concernent des licenciements prononcés alors qu'ils étaient impossibles:

- * licenciement d'un porteur de mandat (délégué..) sans accord de l'administration
- * licenciement pendant congé maternité
- * licenciement dans le cadre d'un harcèlement moral.